ATTESTATION d'AUTORISATION TACITE

La préfète des Yvelines atteste que :

Le 20 avril 2009 a été enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines, la demande présentée par la Société KC6 Snc, dont le siège social est situé 21 avenue Kléber 75116 Paris, représentée par Monsieur Laurent Morel président du directoire de la Sa Klépierre, elle même gérante statutaire de la société Klecar France, elle même gérante statutaire de la société KC6 Snc, agissant en qualité de propriétaire de la galerie marchande du centre commercial, concernant l'extension de 690 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial par création de 2 boutiques : l'une de 350 m², l'autre de 250 m² et par création de plusieurs kiosques pour une surface totale de 90 m². Ce projet se situe Centre commercial Montesson 280 avenue Gabriel Péri – 78360 Montesson.

Le texte de l'autorisation est affiché pendant un mois à la mairie de Montesson.

En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par le demandeur a été tacitement accordée le 20 juin 2009.

Un recours peut être exercé contre cette autorisation auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans les conditions prévues par les articles R. 752-45 et suivants du code de commerce.

La préfète